



VILLE DE  
CHAMPAGNE SUR OISE

## ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

*Stationnement d'une benne à gravats  
24 rue Auguste Boulard*

TB/DST N° 19.

Le Maire de Champagne-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 & suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'article L.411-1 du Code de la Route,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-10 et R.325-1,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu la demande de Monsieur Goncalves David pour une demande de stationnement d'une benne à gravats du samedi 8 au lundi 12 février 2024 au 24 rue Auguste Boulard.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation à l'occasion de ces travaux,

### ARRETE

Article 1er : Du samedi 8 au lundi 12 février 2024, Monsieur Goncalves David est autorisé à stationner une benne à gravats au 24 rue Auguste Boulard.

#### Article 2 :

- La benne ne devra en aucun cas bloquer la circulation piétonne et routière.
- Elle sera balisée et visible de jour comme de nuit
- Le cheminement des piétons devra être maintenu en toute circonstance
- La zone de stationnement de la benne devra être libérée de tout dépôt et sera nettoyée

Toutes les mesures seront mises en place pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation. La fourniture et l'entretien des panneaux réglementaires seront à la charge de la société Michelet Couverture sous le contrôle des Services Techniques et de la Police Municipale.

Article 4 : Le présent arrêté administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur Goncalves David
- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de PERSAN
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur Le Responsable de La Police Municipale
- SDIS de CHAMPAGNE-SUR-OISE

A Champagne-sur-Oise, le 7 février 2024

Le Maire,



Stéphane CARTEADO